

Interview de Pierre Pescatore: l'élection du président de la Cour de justice (Luxembourg, 12 novembre 2003)

Source: L'apport de la PESC à l'action extérieure de l'Union européenne (discours pour l'Université du Luxembourg)/Université du Luxembourg, cycle de conférences, semestre d'hiver 2006-2007 / JIM CLOOS, directeur des questions de politique générale au Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne, prise de vue : François Fabert.- Luxembourg: CVCE [Prod.], 30.11.2006. CVCE, Sanem. - VIDEO (00:45:40, Couleur, Son original).

Copyright: Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/interview_de_pierre_pescatore_l_election_du_president_de_la_cour_de_justice_luxembourg_12_novembre_2003-fr-af29767c-cc8d-4257-8e02-04fe5ce4cc97.html



Date de dernière mise à jour: 08/08/2016

Interview de Pierre Pescatore: l'élection du président de la Cour de justice (Luxembourg, 12 novembre 2003)

[Pierre Pescatore] La Cour de justice a le grand privilège de pouvoir élire elle-même son président et le Statut précise qu'il est élu par les juges, parmi eux. Donc, les avocats généraux, malgré le désir pressant qu'ils auraient d'être participants, ne sont pas admis à l'élection et ceci a été bien voulu par les créateurs du Statut, à l'époque où j'ai pu participer à ces discussions, que ce soit vraiment une chose entre les juges.

Or, dans la Cour ancienne, l'usage était que le plus ancien, en ancienneté, en rang, des juges, consulte ses collègues en préparation de l'élection du président et on a toujours réussi à mettre tout le monde d'accord, à discuter cela discrètement avant l'événement. Tous les scrutins, toutes les élections de président auxquels j'ai participé ont eu ce résultat : toutes les voix pour le même et un bulletin blanc que je suppose avoir été celui de l'élu. Un bulletin blanc et tous les autres pour la même personne.

Ceci s'est passé encore après mon départ une fois pour l'élection du juge danois et ce n'est qu'à l'élection suivante qu'il y a eu une compétition entre le juge espagnol et un candidat italien. Je crois que c'est le plus ancien des deux qui a voulu cette confrontation et qui a eu pour argument, semble-t-il, de dire : « l'Italie n'a jamais eu de véritable présidence » puisque le premier président italien, le professeur Pilotti, un homme très honorable, était déjà très âgé à ce moment et il n'a pas eu une présidence des plus dynamiques. Il n'y avait pas d'affaires, d'ailleurs. Le juge italien pouvait dire : « l'Italie n'a jamais eu de présidence effective » et c'est dans ces conditions que pour la première fois il y a eu un vote à la majorité et ça peut laisser des traces.

J'ai appris que le vote qui vient d'avoir lieu il y a de cela peu de jours a été de nouveau à la majorité. Ce n'est pas trop heureux. Dans le temps, on s'entendait sur le choix du président qui se trouvait ainsi investi d'une confiance unanime par tous. C'était là le point de départ et il pouvait donc bien diriger dans ce rapport de confiance ses juges.